

**Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2002
(2° série)**AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre, ci-après, une demande d'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2002.

Selon les dispositions du règlement du Conseil communal (art. 52), la Commission des finances chargée de l'examen des demandes de crédits complémentaires aura l'occasion de recevoir toutes les explications nécessaires et complémentaires concernant celles-ci.

<u>CHARGES</u>	Budget 2002 voté	Crédits complémentaires
1. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u>		
180	<u>Transports publics</u>	
180.3517.01	Participation aux TL – lignes d'agglomération	Fr. 1'537'000.-- Fr. 321'500.--
	Suite à la modification de la loi sur les transports publics (LTP), la facture des TL augmente de Fr. 321'500.-- environ. Cette charge supplémentaire correspond à la différence entre le budget 2002 (facture 2001) et la charge correspondant au coût réel des TL en 2002.	
190	<u>Office informatique</u>	
190.3151	Entretien du matériel informatique	Fr. 26'000.-- Fr. 20'000.--
	Acquisition d'écrans plats pour le bien être des usagers suite aux contrôles des places de travail et changement du matériel de communications pour des liaisons fibre de 1 Gb au lieu de 100 Mb suite à des pannes répétées survenues au bâtiment de Mon Repos.	

CHARGES	Budget 2002 voté	Crédits complémentaires
4. TRAVAUX		
420	<u>Office d'architecture et d'urbanisme</u>	
420.3185.01	Frais d'études pour nouveaux aménagements	Fr. 8'000.-- Fr. 25'000.--
	Frais d'étude de l'aménagement du territoire dans l'Ouest lausannois (convention signée entre l'Etat et les communes) : facture des frais 2001 reçue en 2002 et frais 2002, ainsi que la fourniture de divers plans communaux informatisés.	
430	<u>Réseau routier</u>	
430.3142	Entretien des chaussées	Fr. 240'000.-- Fr. 55'000.--
	Facturation en 2002 du solde des travaux de l'aménagement de l'arrêt de bus Route Neuve – Chemin du Bugnon et du rehaussement de la chaussée Chemin de la Chiésaz – Route de la Brûlée, ceux-ci étaient prévus sur 2001.	

Le financement des crédits complémentaires de fonctionnement 2^e série de Fr. 421'500.-- est couvert par la trésorerie courante.

* * * * *

En conclusion, la Municipalité demande au Conseil communal d'adopter le présent préavis et vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 25/2002;
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires 2^e série au budget 2002 représentant au total des charges supplémentaires de Fr. 421'500.--, conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus.

Le financement des crédits complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie courante.

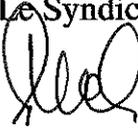
PREND ACTE

que la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2002 amendé		Fr.	87'850.--
	<u>Charges supplémentaires</u>		<u>Revenus supplémentaires</u>
Préavis voté No 10/2002 Création d'un centre provisoire pour la jeunesse d'Ecublens	Fr. 90'000.--	Fr.	90'000.-- ./.
Préavis voté No 13/2002 Crédit supplémentaire 1 ^{ère} série		Fr. 692'100.--	Fr. 692'100.--
Préavis voté No 18/2002 Aide au sport d'élite	Fr. 30'000.--	Fr.	30'000.-- ./.
Préavis No 25/2002 1. Administration générale	Fr. 341'500.--		
4. Travaux	Fr. 80'000.--	Fr.	421'500.-- ./.
			<hr style="width: 100%;"/>
Nouvel excédent de revenus prévu au budget 2002		Fr.	238'450.-- =====

* * * * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 octobre 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
P. Kaelin  J. Bertoliatti

Délégué municipal à convoquer : M. P. Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens, le 14 octobre 2002/PK/cc/sm